



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Akin.Mustafa@Forces.gc.ca

Date of Solicitation - Date de la demande 13 Octobre 2020	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à : Akin Mustafa Akin.Mustafa@Forces.gc.ca	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone 613-990-3980	Facsimile No. N° de télécopieur
Destination See Herein - Voir ci-inclus	

**BIDSOLICITATION
DEMANDEDESOUMISSIONS**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and at the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of

Supply Arrangement No. E60HP-16TRUK. Only suppliers who are pre-qualified and have been issued a supply arrangement at the time this bid solicitation is issued are eligible to bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro

E60HP-16TRUK Seuls les fournisseurs qui sont pré-qualifiés et auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis au moment où cette demande de soumissions est émise peuvent présenter une soumission.

Solicitation No. - N° de la demande W6399-21-LE49/A	Amendment No. - N° de modification
--	------------------------------------

Solicitation closes - La demande prend fin at - à 02 :00 PM EDT on - le 02 Novembre 2020	File No. - N° de dossier W6399-21-LE49
--	---

**Instructions:
Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.
Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.**

Delivery required - Livraison exigée 31 Mars 2021	Delivery offered - Livraison proposée
Supplier Name and Address - Nom et adresse du fournisseur	
Telephone No. - N° de téléphone	
Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 Besoin.....	4
1.2 Compte rendu.....	4
1.3 Accords commerciaux.....	4
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOMMISSIONNAIRES.....	5
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	5
2.2 Soumission électronique des soumissions.....	6
2.3 Demandes de renseignements en période de soumission.....	6
2.4 Lois applicables.....	6
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 Instruction pour la préparation des soumissions.....	7
3.2 Paiement électronique de factures – soumission.....	7
3.3 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques.....	7
3.4 Livraison.....	7
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION.....	8
4.1 Procédures d'évaluation.....	8
4.2 Méthode de sélection.....	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 Attestations exigées avec la soumission.....	9
5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires.....	9
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
6.1 Exigences relatives à la Sécurité.....	10
6.2 Besoin.....	10
6.3 Clauses et conditions uniformisées.....	10
6.4 Durée du contrat.....	10
6.5 Responsables.....	10
6.6 Paiement.....	12
6.7 Instructions relatives à la facturation.....	12
6.8 Attestations.....	13
6.9 Lois applicables.....	13
6.10 Ordre de priorité des documents.....	13
6.11 Un contrat de défense.....	13
6.12 Clauses du guide des CCUA.....	14
6.13 Inspection et acceptation.....	14
6.14 Instructions d'expédition- livraison à destination.....	14
6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production.....	14
6.16 Matériel.....	14
6.17 Interchangeabilité.....	15
6.18 Conditionnement.....	15
6.19 Avis de rappel de véhicules.....	15

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-21-LE49/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
W6399

Client Ref. No. - N° de réf. du client
SA E60HP-16TRUK/HP

File No. - N° du dossier
W6399-21-LE49

CCC No. /N° CCC - FMS No/ N° VME

Pièces jointes :

Annexe "A" – Prix.....	16
Ajout 1 joint à l'Annexe "A" - Liste des caractéristiques supplémentaires.....	17
Annexe "B" - Instruments de paiement électronique.....	18

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-21-LE49/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
W6399

Client Ref. No. - N° de réf. du client
SA E60HP-16TRUK/HP

File No. - N° du dossier
W6399-21-LE49

CCC No. /N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le Canada invite les fournisseurs à présenter des propositions pour ce qui suit:

Qté un (1), tracteur routier (Configuration A), et les articles auxiliaires tel que décrit à l'Annexe "A" - Prix et conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement E60HP-16TRUK/HP du **Groupe 1**.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

L'exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union mondiale (OMCAGP), de l'Accord de libre-échange global Canada-Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange canadien (AECAC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ACFTA), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ACKT).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2020-05-28\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées ([2003](#)) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#). Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.
- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

De faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.

- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.

Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Soumission électronique des soumissions

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) **Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.** Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

L'offre doit être regroupée par section et séparée comme suit:

Section I : Soumission technique (et une copie électroniques)

Section II : Soumission financière (et une copie électroniques)

Section III: Attestations (et une copie électroniques)

Section IV: Renseignements supplémentaires (et une copie électroniques)

Section I: Soumission technique

Les soumissionnaires doivent signer et soumettre la conformité du produit à la Partie 5 – Attestations et Renseignements supplémentaires.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission en conformité avec la base de paiement à la partie 6 et à l'Annexe "A" - Prix.

3.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

[C3010T](#) Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques 2014-11-27

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.4 Livraison

Bien que la livraison des véhicules soit demandée pour le ou avant le 31 Mars 2021, la livraison la plus hâtive pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Qté un (1), tracteur routier (Configuration A) et les articles auxiliaires seront livrés dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Preuve de conformité obligatoire :

Les soumissionnaires doivent fournir une conformité du produit signé.

4.1.2 Critères d'évaluation financiers obligatoires

4.1.2.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, toutes les informations financières requises dans la demande de soumissions et à l'Annexe A - Prix pour tous les articles.

4.1.2.2 Les prix de la soumission doivent être en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, pour tous les articles. Les droits de douane et la taxe d'accise du Canada sont inclus s'il y a lieu, et les taxes applicables sont en sus.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires techniques et financiers pour être déclarée recevable. L'offre réactive avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Conformité du produit

Le soumissionnaire certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont identiques à celles proposés et acceptées sous l'arrangement d'approvisionnement E60HP-16TRUK/HP du **Groupe un (1)**.

Configuration A

_____ (le fournisseur est à compléter)
Marque Modèle Ensemble

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivante s'appliquent à tout contrat résultant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la Sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir Qté un (1), tracteur routier (Configuration A) ainsi que les articles auxiliaires tels que décrit à l'Annexe "A" - Prix et conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement E60HP-16TRUK/HP du **Groupe un (1)**.

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat).

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Livraison des véhicules

La livraison des véhicules doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Qté un (1), tracteur routier (Configuration A) et les articles auxiliaires doivent être livrés le ou avant le _____. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Akin Mustafa
Titre: Agent d'acquisition et de soutien du matériel
Organisation: Ministère de la Défense Nationale
Courriel: Akin.Mustafa@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: _____ (à être inséré par DND au moment de l'attribution du contrat)
Titre: _____
Organisation: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux
Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :
Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

6.5.4 Fournisseurs Autorisés de Services sous la Garantie du Fabricant

Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparations sous garantie et une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert:

Article 001 (à être complété par le soumissionnaire)

Pour la cabine et le châssis :

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

Pour la carrosserie :

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes spécifiés dans l'Annexe "A" - Prix et selon ce qui suit:

Des prix unitaires fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

6.6.2 Paiement électronique des factures - Contrat (si applicable)

L'entrepreneur accepte d'être payé en utilisant l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisé (EDI);
- e. Virement bancaire (international seulement)

6.6.3 Clauses du guide des CCUA

C6000C	Limite de prix	2017-08-17
H1000C	Paiement unique	2008-05-12
C3015C	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change	2017-08-17

6.7. Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Chaque facture doit être appuyée par:

- (a) une copie du document de sortie, un certificat d'inspection et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Akin.Mustafa@forces.gc.ca

6.7.3 Retenue de garantie

Le Canada retiendra dix pour cent (10%) du prix de chaque véhicule sur tout paiement final dudit véhicule/équipement. La retenue de dix pourcent (10%) est conditionnelle à la réception et l'acceptation par le responsable des inspections du dit véhicule/équipement, ainsi que tous les articles auxiliaires identifiés à l'Annexe "A" prix.

Les taxes applicables, selon le cas, doivent être calculées pour le montant total du prix du véhicule, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes réclamées et est payable sous la facture précédente.

- (a) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

6.8. Attestations

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) [2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe "A" - Prix;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Un contrat de défense

A9006C	Un contrat de défense	2012-07-16
--------	-----------------------	------------

6.12 Clauses du guide des CCUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2017-08-17
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses / produits dangereux	2016-01-28
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)	2019-05-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2016-01-28

6.13 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.14 Préparation en vue de la livraison à destination

- 6.14.1** L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP à destination - rendu droits acquittés aux destinations (tel qu'indiqué à l'Annexe "A" - Prix) À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 6.14.2** L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec les personnes désignées à l'Annexe "A"- Prix. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production

Dans un délai de dix (10) jours civils après la date d'entrée en vigueur du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec l'autorité contractante pour déterminer si une réunion est requise. Une réunion sera convoquée à la discrétion de l'autorité technique afin de passer en revue les exigences techniques et contractuelles. L'entrepreneur sera responsable pour la préparation et la distribution du procès-verbal dans les cinq (5) jours civils après la tenue de la réunion. La réunion aura lieu aux établissements de l'entrepreneur ou à un édifice du ministère de la Défense nationale ou via téléconférence, à la discrétion du Canada, sans frais additionnels au Canada, avec des représentants de l'entrepreneur, du ministère de la Défense nationale et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.16 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-21-LE49/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
W6399

Client Ref. No. - N° de réf. du client
SA E60HP-16TRUK/HP

File No. - N° du dossier
W6399-21-LE49

CCC No. /N° CCC - FMS No/ N° VME

6.17 Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

6.18 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.19 Avis de rappel de véhicules

Tous les avis de rappel de véhicules doivent être envoyés au responsable technique.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-21-LE49/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
W6399

Client Ref. No. - N° de réf. du client
SA E60HP-16TRUK/HP

File No. - N° du dossier
W6399-21-LE49

CCC No. /N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A" – PRIX

Article 001: **Groupe un (1)**, tracteur routier (Configuration A) y compris l'Ajout 1 joint à l'Annexe "A" - Liste des caractéristiques supplémentaires requises pour l'article 001.

L'entrepreneur doit livrer le véhicule/l'équipement, y compris les manuels, les lettres de garantie, garantie antirouille, fiche signalétiques, les clés, les billets de production, et le sommaire des données en conformité avec E60HP-16TRUK/HP du **Groupe un (1)**

Marque

Modèle

Ensemble

Couleur du véhicule : Noir

Le camion et les articles connexes doivent être livré à:

48 Portage Dr., Bldg. 479
Astra, ON
K0K 3W0

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par DND au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être inséré par DND au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles auxiliaires en conformité avec la Base de paiement – Type 1 (tel que décrit à la clause 6.6.1 Base de paiement)

Quantité : Un (1)

Ajout 1 joint à l'Annexe "A"

Liste des caractéristiques supplémentaires

GRUPE Un (1), CONFIGURATION A

Article 001

Tracteur Routier
Qté Un (1)

Conformément au groupe de description d'achat un (1) tracteur routier, y compris les caractéristiques et accessoires suivants :

ITEM	PARAGRAPH	QUANTITY
Cabine/couchette complète	3.5.1 (b)	1
Ajout d'une deuxième couchette	3.5.1 (c)	1
Réfrigérateur	3.5.1 (d)	1
Télévision	3.5.1 (e)	1
Four à micro-ondes	3.5.1 (f)	1
Défecteur de vent pour sommeil complet	3.5.1 (i)	1
Chauffage au carburant	3.7.4 (a)	1
Front d'hiver	3.7.4 (b)	1
Transmission manuelle automatisée (12 vitesses)	3.8.3 (a)	1
Système de graissage automatique	3.17.1 (a)	1
Unité d'alimentation auxiliaire	3.20.1 (a)	1
Digital Maintenance Manual - Anglais	4.1.4 (a)	1
Manuel de maintenance numérique - Français	4.1.4 (b)	1
Manuel des pièces numériques	4.1.4 (c)	1
Formation - familiarisation - Anglais	4.2 (a)	1

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6399-21-LE49/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
W6399

Client Ref. No. - N° de réf. du client
SA E60HP-16TRUK/HP

File No. - N° du dossier
W6399-21-LE49

CCC No. /N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEX "B" à la PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat Visa;
- () Carte d'achat MasterCard;
- () Dépôt direct (national et international);
- () Échange de données informatisé (EDI);
- () Virement bancaire (international seulement);